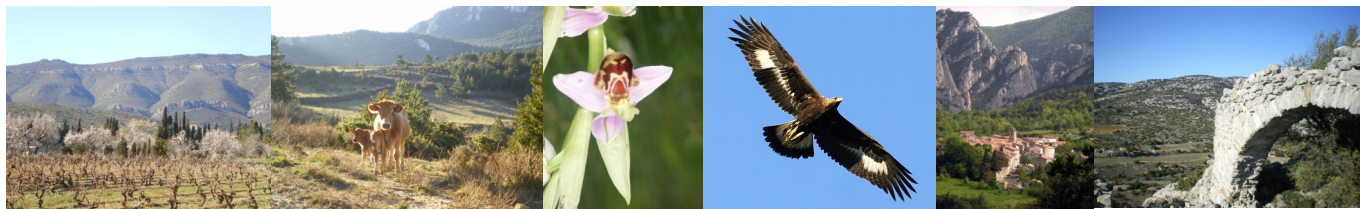


LETTRE D'INFORMATION N° 3 PROJET DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOUILLEDES

Lettre éditée par l'Association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes - Décembre 2014



Création de l'association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes

Suite aux conclusions favorables de l'étude de faisabilité opportunité du PNR Corbières -Fenouillèdes, réalisée en 2013, le groupe d'élus qui suivait le projet au sein d'un comité de pilotage et du groupement de commande a décidé de créer une association chargée spécifiquement de l'animation de la démarche de création du PNR. Ainsi, après s'être assuré du soutien des collectivités, une assemblée générale constitutive s'est tenue le 13 mai 2014 à Couiza afin de créer l'association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes. Cette association a pour objet de coordonner, d'animer la procédure de création du PNR dans sa phase de préfiguration. Comme dans toute les assemblées générales constitutives, les membres ont adopté les statuts de l'association, élu les membres du bureau et validé le budget et les actions pour 2013-2014.



Composition de l'association

Elle se compose des membres fondateurs à voix délibératives regroupés au sein de 3 collèges (La Région, les Départements, les groupements de communes initiatrices de la démarche) et de membres associés, à voix consultatives, regroupés au sein de 2 collèges, celui des partenaires et celui des communes associées, des communes et communautés de communes récemment rattachées à la démarche. La représentation des membres au sein des collèges à voix délibératives est la suivante:

Région LR: 40%

Départements: 40% dont 27% pour l'Aude et 13 % pour les Pyrénées orientales

Groupements de communes: 20%



Le bureau de l'association

Le bureau de l'association est composé de 9 membres représentant des 3 collèges impliqués dans la démarche de création du PNR : La Région, les Départements, les groupements de communes.

Président: Hervé Baro (Conseil Général de l'Aude)

1er VP: Charles Chivilo (CC Agly Fenouillèdes)

2eme VP: Pierre Estève (Conseil Général des Pyrénées orientales)

3eme VP: Henri Garino (Région Languedoc Roussillon)

4eme VP: Jean Pierre Delord (CC Pays de Couiza)

5eme VP: Christian Casties (CC des Corbières)

Trésorière: Suzanne Delieux (Région Languedoc Roussillon)

Trésorier adjoint: Jacques Galy (CC Pyrénées audoises)

Secrétaire : Jean Pierre Sarret (Communauté de communes de la région Lézignanaise Corbières Minervois)

Mise en place de la nouvelle association

Depuis le 1er octobre 2014, Magali Blanc qui suivait le projet depuis 2 ans, a été recrutée comme chef de projet au sein de l'association. Elle a pour mission d'assurer le suivi et l'animation de la démarche de classement, d'orchestrer les travaux d'études et d'assurer la gestion administrative et financière de l'association. Pour l'instant, l'association loue 2 bureaux au sein de la cave coopérative des producteurs du Mont Tauch, à Tuchan. Vous pouvez nous contacter à l'adresse et aux coordonnées suivantes:

Association d'émergence du PNR Corbières-Fenouillèdes
BP06

11350 TUCHAN

tel: 04 68 33 99 80

Mail: contact@asso-pnr.fr

Dépôt de la demande d'avis d'opportunité à la Région

Visite et reconnaissance du territoire

Le 12 juin 2014, une visite du territoire a été organisée afin de présenter aux partenaires techniques qui nous accompagnent dans la démarche de création du PNR, les éléments de cohérence du périmètre d'étude mis en avant. Nous avons donc réalisé un grand tour de territoire, allant du secteur de Tuchan-Durban, à Lagrasse, en passant par le Fenouillèdes, Quillan et le pays de Couiza. Tous les participants à la visite ont pu se rendre compte de la richesse naturelle et patrimoniale et de la diversité et qualité des paysages des Corbières-Fenouillèdes. Cette visite a permis également de confronter les regards sur la pertinence du périmètre d'étude pressenti et de proposer des réajustements sur ses limites. Merci à la communauté de communes des Corbières qui nous a prêté son mini bus !

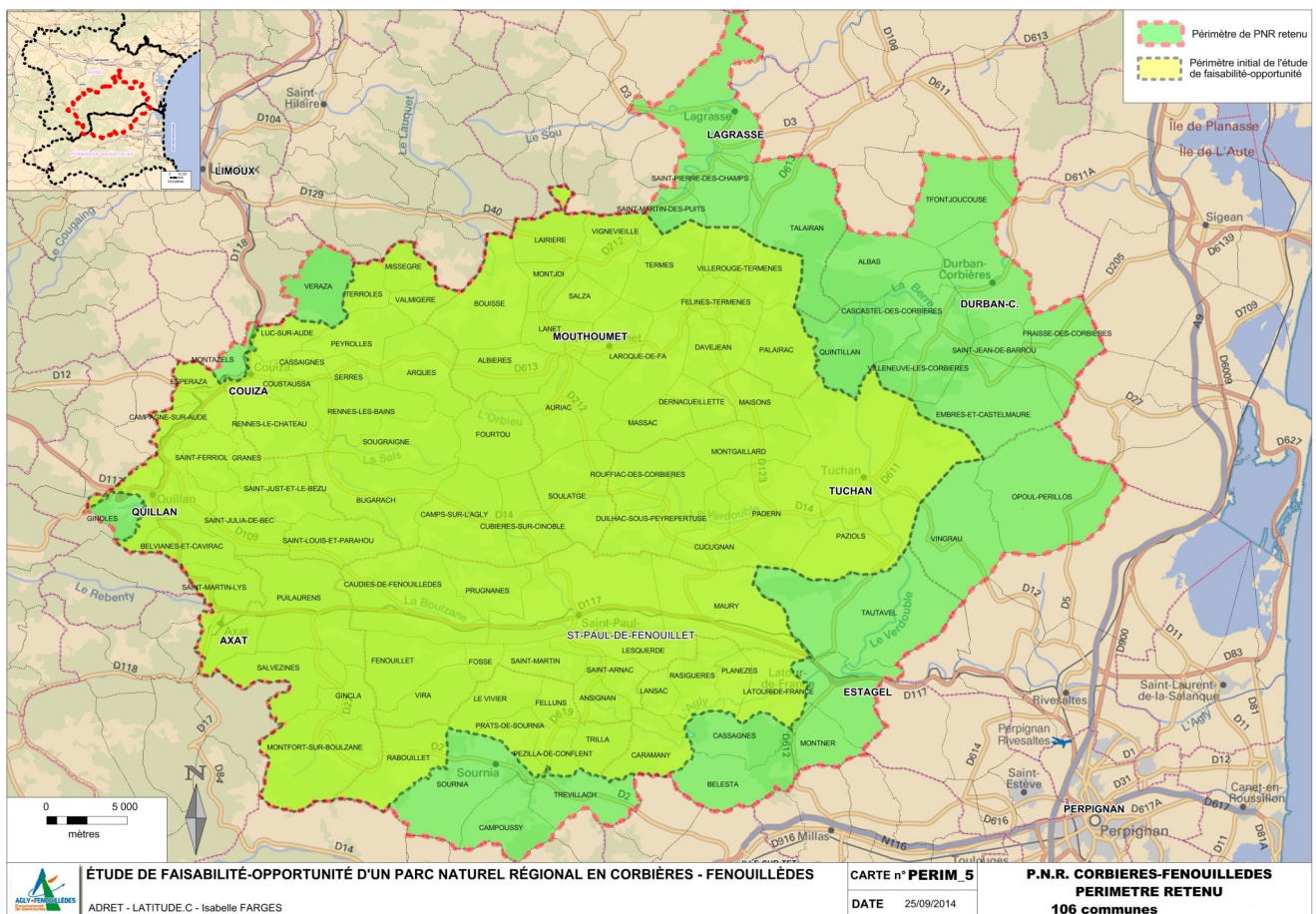


Elaboration du rapport et proposition d'un périmètre d'étude

Le dossier de demande d'avis d'opportunité remis à la Région contient l'ensemble des éléments propres à justifier la création d'un PNR sur les Corbières Fenouillèdes. Il insiste sur la cohérence du projet de PNR avec les politiques publiques de protection et de valorisation du patrimoine, sur le portage politique fort de la démarche, reprend et synthétise l'étude de faisabilité-opportunité réalisée en 2013 et surtout propose un périmètre d'étude le plus cohérent possible au regard de critères naturels, paysagers, géographiques ou biogéographiques.

Périmètre d'étude proposé

Le périmètre d'étude proposé dans le dossier de demande d'avis d'opportunité comprend 106 communes, concerne 10 groupements de communes, 30 149 habitants et 179 433 ha. Il a été étendu par rapport au périmètre d'étude initial vers le Nord, l'Est et le sud pour mieux prendre en compte le patrimoine ornithologique, le ressource en eau en tête de bassin versant, des éléments du patrimoine géologique, paysager et historique.



Les prochaines étapes

C'est au regard des arguments de notre dossier d'opportunité, de la pertinence de notre périmètre d'étude, d'une visite des « rapporteurs » du Comité National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, que l'Etat et la Région nous feront part de leurs remarques et nous donneront leur avis pour poursuivre la procédure ou revoir notre copie. La date de visite des rapporteurs est prévue fin février-début mars pour un avis attendu avant l'été.